

Séance du conseil communal du 02 mars 2018

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre, MM., Leweck Jim, Junker Raymond, échevins, MM., Agnes Marcel, Braconnier Jean, Cannivy Joseph, Nockels Charles, Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers.

M. Robert Simon, secrétaire communal.

Absent excusé : néant

- « Ensemble contre le gaspillage alimentaire »

Le conseil communal a décidé unanimement d'adhérer aux préceptes de la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire, d'organiser des opérations locales de sensibilisation à destination des citoyens et consommateurs et de veiller à mettre en place des plans d'actions dans les établissements de restauration collective sous sa responsabilité.

- Approbation unanime d'un décompte
- Droit de préemption

Les conseillers communaux décident à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir le droit de préemption pour les parcelles 481/1768, 540/2149, 540/2137, 539/1788, 245/410, 245/731, 245/2105, 254/1026, 258/16006, 829/1411 section A de Schlindermanderscheid consorts Faber.

- Morcellement d'un terrain

Le conseil communal décide unanimement d'accorder le morcellement de terrain sis dans la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, au lieu-dit « Féischterhaff », parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 606/3655 selon les plans annexés à la demande du sieur Kartheiser Marc demeurant Fischeiderhof.

- Approbation d'un PAP à Michelau « in der Ae »

Les conseillers communaux décident avec 5 voix (3 abstentions)

1. d'approuver la partie écrite et graphique du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau d'architectes SCAHT de Wiltz pour le compte du groupe de propriétaires « In der Ae » sur des fonds sis à Michelau, commune de Bourscheid, au lieu-dit « In der Ae », en vue de la construction de vingt-deux unités de logement ;
2. de demander au promoteur une indemnité compensatoire pour le restant des 25% à céder à la commune, conformément aux dispositions de l'article 34 (1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

- Approbation d'un PAP à Bourscheid « Burewee »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la partie écrite et graphique du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau d'architectes Espace et Paysages SA pour le compte de la famille Feidt de Bourscheid sur des fonds sis à Bourscheid, commune de Bourscheid, au lieu-dit « Burewee », en vue de la construction de six unités de logement.

- **Approbation d'actes notariés pour des bois situés sur le territoire de la commune de Bourscheid**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver l'acte de vente no. 2272 du 21 février 2018 avec M. Victor Joseph Schank précité pour l'acquisition des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section C sous les numéros 837, 714/3339 et 567/112 pour la valeur totale de 12'609,76.- €.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver l'acte de vente no. 2273 du 21 février 2018 avec les consorts Wurth précités pour l'acquisition des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section B de Michelau, sous les numéros 954 (19 ares 50 ca) et 930 (23 ares 20ca) pour la valeur totale de 4'000,00.- €.

- **Approbation d'un acte notarié pour l'acquisition d'une maison avec terrains située, 2, Bréimechterpad à Bourscheid**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver l'acte de vente no. 2274 du 21 février 2018 avec les consorts Kremer précités pour l'acquisition de la maison avec les terrains adjacents, inscrits au cadastre de la Commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, sous les numéros 81/4138, 81/4139 et 81/4140 pour la valeur totale de 550'000,00.-€ et d'imputer la dépense à l'article 4/650/221100/99001 du budget de 2018.

- **Règlement d'ordre intérieur du conseil communal**

Le conseil communal arrête unanimement un règlement d'ordre intérieur du Conseil communal publié en due forme au Journal officiel de l'Etat Mémorial B le 23 août 2018.